

distance de celui de Demptézieu, se fit céder ce tableau, qui, depuis lors est conservé dans la bibliothèque du château de Montcarra.

Le texte du traité est en latin, sauf l'annotation finale émanée de M. de Monlmartin. En tête on voit figurer en rond, sur plusieurs lignes concentriques, les noms de divers membres de la famille Alleman qui prennent part au traité. On y voit aussi peintes les armoiries de cette famille, qui étaient de *gueules, semées de fleurs de lis d'or, à la bande d'argent*.

On ne lira pas sans intérêt la traduction suivante de ce traité :

« Au nom de la très-sainte et très-indivisible Trinité, Père. Fils et Saint-Esprit, ainsi soit-il :

« Rien n'étant plus recommandé, dans l'ancien et le nouveau Testament, que l'unité du corps mystique delà Sainte-Église que représente la *colombe unique* et la *robe sans couture* de notre Seigneur Jésus-Christ, cette unité doit régner non seulement dans les membres inférieurs de la société, mais encore, et principalement dans les membres plus élevés dont la noblesse et les fonctions répandent de la gloire et des bienfaits sur tous les autres.

C'est pourquoi le révérend père en Jésus-Christ Siboud d'Allemand seigneur de Sécbilienne, et, par la grâce de Dieu, évêque et prince de Grenoble, ainsi que les nobles et excellents seigneurs, ses parents et neveux, inscrits dans le cercle tracé ci-dessus, considérant combien est utile l'union des gens de bien et surtout de ceux qui appartiennent à la même famille, combien il est à désirer de la voir établie parmi eux, qui, issus du même sang des barons d'Allemand ont les mêmes insignes et les mêmes armes -, combien la gloire ou le déshonneur d'un membre de la famille rejoaillit également sur tous les autres membres ;

« En l'honneur du Dieu tout puissant, de la glorieuse Vierge Marie, du bienheureux saint Jean-Baptiste, leur patron, et toute la cour céleste ;